



Restitution depot garantie

Par **hercules57**, le **05/10/2012** à **23:00**

Bonjour,

j'ai souscrit en 1985 un abonnement à canal+ avec un dépôt de garantie de 420 F. OUI c'est bien en francs

j'ai résilié ce contrat et j'ai rendu le décodeur je pensais récupérer le montant du dépôt de garantie ; je viens de recevoir un chèque de 15€

ai-je raison de penser que cela ne fait pas le compte???? 420 F = 64€ j'ai toujours le contrat d'abonnement signé à l'époque comment récupérer la somme totale du dépôt de garantie

Par **pat76**, le **13/10/2012** à **16:25**

Bonjour

Vous demandez des explications par courrier recommandé avec avis de réception à CANAL+.

Vous indiquez que vous voudriez savoir pourquoi votre dépôt de garantie qui était de 420 francs en 1985 soit 64 euros aujourd'hui a rétréci en l'espace de 17 ans et se trouve réduit à la somme de 15 euros qui vous a été restituée comme dépôt de garantie.

Vous ajoutez que faute d'avoir une explication plausible, vous préviendrez les services de la répression de fraudes et prendrez contact avec UFC-QUE CHOISIR pour expliquer les méthodes de CANAL+.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Engager une procédure pour le montant indiqué sera inutile.

Par **hercules57**, le **13/10/2012** à **19:25**

merci pat76 je vais suivre vos conseils et écrire a canal+ vous ferez suivre leur réponse a++++